

*Questions au Feuilleton***QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 4755 et 4808.

[Texte]

L'IMPACT DU DÉFICIT GOUVERNEMENTAL SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

Question n^o 4755—**M. Mazankowski:**

1. Le modèle économétrique du Conseil économique du Canada permet-il d'évaluer l'impact sur les taux d'intérêt à court et à long terme au Canada de niveaux variables du déficit gouvernemental et a) sinon, pourquoi, b) le cas échéant, quel changement prévoit-il dans les taux d'intérêt à court et à long terme si le déficit est (i) nul (ii) de \$10 milliards (iii) de \$20 milliards?

2. Quelles répercussions les fluctuations des taux d'intérêts auraient-elles sur le coût du service de la dette nationale?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Oui. a) Ne s'applique pas. b) (i), (ii) et (iii). Il n'est pas possible de prévoir les changements exacts qui se produiraient sur les taux d'intérêt à court et à long termes par rapport aux niveaux actuels sans que soit indiqué dans la question de quelle manière le déficit sera réduit aux niveaux spécifiés. En général, cependant, des déficits moindres devraient exercer une influence à la baisse sur les taux d'intérêts.

2. L'effet direct est nettement positif. Autrement dit, les variations des taux d'intérêt conduisent à des variations dans le même sens des coûts du service de la dette, en supposant qu'aucun changement n'est apporté au portefeuille de la dette publique.

Les variations des taux d'intérêt peuvent également exercer des effets indirects sur les coûts du service de la dette nationale. Par exemple, des taux d'intérêt à la hausse peuvent provoquer un ralentissement de la croissance économique qui, en l'absence de toute modification des politiques, réduirait les recettes et augmenterait les dépenses de l'État, ce qui aurait pour effet de relever le niveau de la dette publique globale ou de modifier la composition du portefeuille de la dette publique en faveur d'instruments ayant un rendement plus élevé. Il en résulterait également une augmentation des coûts du service de la dette.

Pour qu'il soit possible de donner une réponse complète à cette question, il faudrait que soient déterminées les causes des variations des taux d'intérêt, les réactions de l'ensemble de l'économie à ces variations, ainsi que la réaction des politiques et des programmes publics aux effets tant directs qu'indirects des variations des taux d'intérêt.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

Question n^o 4808—**M. Herbert:**

Une filiale d'une société étrangère peut-elle faire affaires au Canada comme succursale et, le cas échéant, une telle entreprise échappe-t-elle à l'application des dispositions de la loi sur l'examen de l'investissement étranger?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger:

Oui, une société sous contrôle étranger peut faire affaires au Canada soit par l'entremise d'une filiale canadienne incorporée ou par une succursale canadienne non incorporée. La loi sur l'examen de l'investissement étranger s'applique à la fois aux entreprises à contrôle étranger incorporées et non incorporées. Cependant, l'acquisition d'une succursale à contrôle étranger non incorporée est sujette à examen seulement lorsqu'il s'agit de l'acquisition des actifs de l'entreprise.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[Traduction]

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur deux de mes questions qui remontent à 1981. La première est la question n^o 3506, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*—le secrétaire parlementaire pourrait-il accorder son attention à moi plutôt qu'à l'autre ministre?—le 2 décembre et qui concerne la politique gouvernementale en matière de sondages d'opinion. Le ministre à qui le secrétaire parlementaire était en train de parler se souviendra d'un échange que nous avons eu devant le comité de la justice au cours duquel j'ai mentionné la question des sondages d'opinion commandés par le Centre d'information sur l'unité canadienne. Et, pourtant, madame le Président, le Parlement ne sait toujours pas sur quoi portent ces sondages, ni même quel en est le nombre.

Je voudrais aussi attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question n^o 2672, qui a été inscrite au *Feuilleton* le 23 juin 1981 et qui vise, elle aussi, le nombre et le genre de sondages d'opinion qui sont menés aux frais de la princesse. Le secrétaire parlementaire nous fera-t-il savoir pour quelle raison on ne renseigne pas le Parlement là-dessus? Est-ce parce qu'il n'a pas transmis les questions pour qu'on y réponde? Ou veut-on délibérément éviter de répondre aux questions parlementaires concernant les sondages d'opinion qui sont payés à même l'argent des impôts?

M. Smith: Non, madame le Président, ce n'est pas parce que je n'ai pas transmis les questions. Je fais suivre toutes les questions qui me sont posées. Le bureau qui coordonne les réponses à ces questions veille à ce que réponse soit donnée à toutes les questions qui lui sont transmises. Ce qui arrive, c'est que nous n'avons pas encore reçu les réponses des ministres intéressés, et je me ferai un plaisir de rappeler le député à leur bon souvenir.